

DOCUMENT D'EXPÉDITION

CONFORME À L'ARTICLE 1.16 - EXEMPTION MOINS DE 500 KG

Incluant les modifications au RTMD du 2014-12-31

Item (FACULTATIF)	Classe (subs.)	No. de contenants						
		Corriger les quantités lorsque requis						

- Chaque contenant doit être identifié (nom, classe et UN)
- Aucune plaque requise
- Conservez ce document à porter de la main en transport
- Conservez le document à la vue de la porte du conducteur lorsqu'absent
- Aucun arrêt requis aux passages à niveau
- Ne pas circuler dans les tunnels avec plus de :
 - ✓ 2 cylindres de gaz inflammable (classe 2.1) et/ou oxygène (max. 46 L par cyl.)
 - ✓ 30 L de classe 3 (capacité totale de transport)

